



EXONERATION IMPOSITION PLUS VALUES MOBILIERES ET RETRAITE

Par **PAT ROUGE**, le **28/11/2013** à **16:51**

PLUS VALUES A PAYER EN CAS DE VENTE DES PARTS DE MA SOCIETE POUR DEPART A LA RETRAITE EN 2014

Je remplis les conditions d'exonération d'imposition des plus values 170 0 D ter du code des impots sauf une : je possédais 33% des parts de 1980 à janvier 2010 , mais à la suite de la fusion absorption de ma société par une autre société plus importante , je n'en possède plus que 7 % , comme mes 14 autres associés .

Que faire dans cette situation pour bénéficier le l'exonération ?

PC